

en même temps qu'ils corrigent la putridité des humeurs.

Le regne minéral ne possède qu'un seul émoullient, qui est l'eau; le regne animal en contient aussi un, qui est la partie gélatineuse des animaux.

Il y a beaucoup de préparations pharmaceutiques émoullientes: tels sont les sirops de guimauve, de consoude, de capillaires, &c.; les différens loochs, qui sont la combinaison de l'huile avec l'eau par le moyen d'une gomme, & sur-tout de la gomme adragant. Ils sont émoulliens, relâchans, invisquans, & quelquefois on les rend incisifs par le moyen de l'oxymel scillitique, du kermès minéral, du sirop balsamique de Tolu.

ANTI-SPASMODIQUES.

§. I.

On donne ce nom aux médicamens qui sont propres à combattre les maladies produites par l'ataxie ou irrégularité de l'action des nerfs. Quand cette irrégularité va jusqu'à occasionner l'épilepsie, les médicamens propres à la guérir se nomment *anti-épileptiques*; quand le genre nerveux n'est que peu irrité, que les accès sont légers, sans chute, ni perte de connoissance, ils portent le nom de *nervins*, de remèdes contre les vapeurs; quand les maladies nerveuses dépendent plus particulièrement de la matrice, on les appelle *anti-histériques* & *anti-hypochondriaques*, si le siege de la maladie est dans les visceres du bas-ventre. Lorsqu'ils agissent immédiatement sur le genre nerveux en arrêtant ses mouvemens irréguliers, en suspendant les convulsions, & en s'opposant aux récidives, sans autre effet secondaire sensible, sans même attaquer sensiblement la cause première de la maladie, ils sont nommés *anti-spasmodiques*. Quand

ils agissent en diminuant la sensibilité, en suspendant l'action des puissances internes & externes, en enchaînant l'ame, pour ainsi dire, par le sommeil qu'ils occasionnent, on les nomme *narcotiques*. Enfin, quand ils sont consacrés à diminuer la douleur en relâchant la fibre, & en invisquant une acrimonie irritante, ils prennent le nom de *calmans*, d'*anodyns*, de *tempérans*.

Les anti-spasmodiques conviennent quand le genre nerveux est très-affecté, que cette affection se manifeste par des accès convulsifs considérables, sans douleur, ni veilles trop continues, comme dans l'épilepsie, la manie, les accès hystériques & hypochondriaques, la catalepsie, & autres maladies convulsives générales ou particulières, longues, mais sans douleur. Ils agissent, par un principe amer & astringent, qui ne convient point dans les maladies inflammatoires, ni dans les maladies nerveuses avec douleur. Les narcotiques sont indiqués quand il y a veilles continues & fatigantes, qui ne dépendent pas d'une stase sanguine au cerveau, mais qui sont la suite d'une irritation membraneuse ou nerveuse, comme dans les douleurs de la pierre, les fortes coliques, l'asthme sec, &c. Donnés à propos, ils suspendent la douleur, comme miraculeusement, en diminuant & détruisant, pour ainsi dire, la sensibilité. Les anti-spasmodiques agissent plutôt sur le genre musculaire & l'irritabilité; & les narcotiques sur la sensibilité & le genre nerveux: aussi sont-ils très-utiles dans le cas de douleurs nerveuses, & de veilles par cause âcre & irritante. Les calmans conviennent quand les douleurs dépendent d'une tension un peu inflammatoire. Ils agissent en relâchant, & en invisquant la matière acrimoneuse: sous ce rapport, les émoulliens & relâchans examinés ci-dessous, sont calmans & tempérans. Ceux-ci prennent le nom d'*anodyns*, quand, outre leur substance mucilagineuse, ils contiennent encore un principe éthéré légèrement narcotique.



§. II.

1°. Racines anti-spasmodiques.

Il n'y en a point d'exotiques ; toutes sont indigenes. Celles que l'on doit préférer , sont celles de gui de chêne , dont on emploie aussi les autres parties , celles de pivoine & de valériane. Ces racines sont vraiment anti-spasmodiques , c'est-à-dire , qu'elles fixent le genre nerveux , enchaînent & assoupissent l'irritabilité.

Gui de chêne.

Le gui, *viscum album*, L., est une plante parasite qui croît sur le peuplier, le tilleul, le noyer, &c. ; mais on préfère celui qui croît sur le chêne. Outre quelques parties volatiles qui sont en très-petite quantité, il contient un principe gommeux & un principe résineux, & celui-ci paroît plus énergique que l'autre. Le gui semble devoir sa célébrité à un ancien rit religieux. Ce n'est guere qu'au commencement de notre monarchie, ou quelque temps avant, qu'il commença à être employé contre les maladies nerveuses. On sait que les Druides en faisoient la récolte avec beaucoup de cérémonie. Plusieurs ont cru que c'étoit de-là que lui venoit le nom de *plantasacra* ; d'autres ont pensé qu'on l'avoit appelé ainsi à cause de son utilité contre l'épilepsie, que les anciens nommoient *morbus sacer*. Quoi qu'il en soit, le gui de chêne est un assez bon anti-spasmodique ; il y a même des praticiens, M. de Haen entr'autres, qui n'en parlent qu'avec enthousiasme. Cependant nous avons dans cette classe des moyens beaucoup meilleurs, & celui-ci paroît aujourd'hui assez peu employé. La dose, en décoction, est de deux ou trois gros une demie-once, une once ou une once & demie, dans deux pintes d'eau réduites à moitié ; mais c'est sur-tout en poudre

qu'on l'emploie à la dose d'un demi-gros, un gros, deux gros ou une demie-once, dans des excipients appropriés.

Pivoine.

La pivoine, *pæonia officinalis*, L., est une plante qui approche des papavéracées. On la distingue en mâle & femelle; c'est sur-tout la première qui est d'usage. La racine de cette plante a joui d'une grande réputation dès l'origine de la médecine; cette réputation s'est soutenue jusqu'à nous, & elle est encore aujourd'hui très-employée, sur-tout contre l'épilepsie. Elle a une odeur nauséabonde, contient un principe excrato-résineux; & son eau distillée a aussi une odeur désagréable qui vient de son esprit recteur; car elle n'a point d'huile essentielle. La pivoine se donne dans les convulsions générales & particulières qui ont lieu par l'irritabilité augmentée, dans les accès hystériques, hypochondriaques, épileptiques, & dans ces cas, elle mérite vraiment de la confiance, tant pour arrêter ces accès que pour les prévenir. On l'emploie rarement en décoction, à cause de son goût amer & nauséabond, mais principalement en poudre incorporée dans quelque sirop, ou délayée dans quelque véhicule convenable. En décoction, la dose est d'une demie-once, une ou deux onces, dans deux pintes d'eau réduites à une; & en poudre, de deux gros jusqu'à une demie-once par jour, en plusieurs prises: de cette manière, elle réussit mieux qu'en décoction. L'eau distillée est destituée de toute vertu anti-spasmodique, & elle ne peut servir tout au plus que d'excipient. On fait aussi entrer la poudre de pivoine dans la poudre anti-spasmodique, dans la poudre anti-hystérique, dans la poudre létifiante, dans celle de guttete, dans l'eau anti-épileptique, &c., mais cette poudre, donnée seule, réussit mieux encore.

Valériane.

Valériane.

La valériane étoit peu connue des anciens, qui ne l'employoient guere que comme anthelminthique & apéritive. Les maladies nerveuses étoient peu communes de leur temps, & il paroît que l'épilepsie même, qu'ils ont si bien décrite, & qui est si fréquente de nos jours, étoit encore assez rare chez eux. Aujourd'hui la valériane est employée comme le meilleur anti-épileptique, & un des meilleurs anti-spasmodiques que l'on connoisse, & elle l'emporte sur la pivoine. *Fabius Columna*, de la célèbre maison des Colonnes en Italie, est le premier qui lui ait découvert cette propriété. Il étoit épileptique dès l'enfance, & tenta, pour se guérir, toutes sortes de moyens, mais sans succès; enfin, il vint à celui-ci, qu'il prit à haute dose, & dont il se trouva bien. Depuis lui, on a fait, sur le même objet, une grande quantité d'expériences, dont la plupart ont confirmé l'efficacité de la valériane.

La résine de cette plante a une odeur forte & désagréable, un goût amer & noséabond. Elle a aussi un esprit recteur dont se charge son eau distillée, qui, pour cela, a une odeur désagréable. Son principe extractif est plus abondant que le résineux, & c'est dans ce principe extractif que réside sa propriété. Il y a plusieurs especes de valériane; mais celle qui est d'usage, est la *valeriana officinalis*, L., qui croît sur-tout sur les montagnes d'Auvergne, les Alpes & les Pyrénées.

La racine de valériane convient très-bien dans les convulsions générales & particulières, dans celles de l'estomac dans l'asthme, qui est une habitude convulsive du poumon, dans les douleurs spasmodiques des intestins, les tics musculaires, les spasmes qui ont lieu sans engorgement, sans matiere acrimonieuse, & qui dépendent seulement de l'irrégularité du genre nerveux; mais sur-tout dans les maladies convulsives

générales, comme les affections hystériques & hypochondriaques, & elle réussit mieux dans les forts accès nerveux que dans les légers. C'est principalement contre l'épilepsie qu'on en fait usage; elle la guérit souvent, & la diminue toujours beaucoup, quand elle ne la guérit pas. Mais il ne faut pas que cette maladie dépende d'une cause mécanique, ou d'une matière âcre & irritante déposée sur les membranes du cerveau; il faut qu'elle soit simplement nerveuse, sans dépendre d'autre cause particulière: telle est celle qui arrive à la suite d'une frayeur, & qui est très-commune; celle qui, ayant d'abord été occasionnée par des vers, continue même après que ceux-ci ont été expulsés. Ce n'est plus alors qu'une habitude nerveuse, qui souvent demande beaucoup de temps & de peine pour être détruite. Dans ces circonstances, la valériane est le meilleur anti-épileptique que l'on connoisse. Le gouvernement a fait un établissement pour les expériences d'électricité appliquée au corps humain; on y traite beaucoup d'épileptiques, la plupart n'y sont point guéris; il y en a cependant qui le sont: or il est bon de savoir, (ce que ne disent pas ceux qui sont à la tête de cet établissement,) qu'on fait en même temps faire usage à ces malades, de la racine de valériane à haute dose, ce qui doit entrer pour beaucoup dans les succès qu'on y a obtenus jusqu'à présent.

Quand il s'agit de traiter l'épilepsie, l'eau distillée de valériane ne suffiroit pas, elle ne doit servir tout au plus que d'excipient. Une légère décoction ne suffiroit pas non plus, il faut une décoction très-forte. Il est à remarquer que ce remède, donné à petite dose, ne produit aucun effet, d'autant plus qu'on s'y habitue bientôt. On est trop timide sur son administration, & l'on manque ainsi souvent son but. Il ne faut donc pas s'amuser à en prescrire un demi-gros ou un gros, mais une demie-once, une ou deux onces, en décoction à vaisseau fermé, dans une pinte & demie d'eau, qu'on fait réduire à une pinte. Comme cette décoction est très-

désagréable, on donne plus souvent la valériane en poudre, & ce doit être à la dose de deux gros, une ou deux onces par jour, en quatre ou cinq prises. Mais à cette dose, la poudre de valériane devient dégoûtante, fatigue l'estomac, excite des nausées, une anxiété précordiale considérable, & même le vomissement. Pour éviter ces accidens, on l'unit avec l'ambre, le musc, le castoreum, quelques aromatiques, & sur-tout le macis, ou avec quelque anti-spasmodique un peu fétide.

La valériane est encore anthelminthique par son goût nauséabond & amer; donnée à certaine dose, elle tue les vers. C'est ainsi qu'elle a souvent guéri des épilepsies qui dépendoient de la présence de ces insectes. Mais il ne faut pas conclure de-là qu'elle n'est anti-épileptique que comme anthelminthique, comme l'ont prétendu quelques praticiens; car elle agit aussi véritablement sur le genre nerveux. Cette racine est aussi apéritive & incisive; mais elle est aujourd'hui peu employée sous ce rapport.

Les racines calmantes sont celles de lis, de nénuphar, & autres que nous avons déjà examinées.

2°. Feuilles anti-spasmodiques.

Les feuilles anti-spasmodiques sont toutes celles dont nous avons parlé à l'article des emménagogues, comme celles d'absinthe, d'armoise, de matricaire, sur-tout de rhue & de sabbine. On les emploie principalement quand les accès nerveux sont occasionnés par le défaut ou la difficulté de la menstruation: alors l'huile essentielle de ces feuilles est très-utile, & c'est un excellent anti-hystérique. Mais parmi les feuilles anti-spasmodiques, il y en a qui méritent ce nom d'une manière plus particulière, ce sont celles d'oranger.

Oranger.

Les feuilles d'oranger, *citrus aurantium*, L., étoient peu connues autrefois sous le rapport anti-spasmodique. Il n'y a guere que trente ou quarante ans qu'on leur a découvert cette propriété. C'est en effet un des meilleurs anti-spasmodiques, qui marche après, & même à côté de la valériane. Ces feuilles sont aromatiques, elles donnent à l'eau distillée une odeur agréable, & fournissent un peu d'huile essentielle; leur goût est amer & désagréable, & c'est à cause de cette amertume qu'elles sont anti-spasmodiques, car les remèdes de ce genre sont en général amers. Les feuilles d'oranger conviennent dans les accès nerveux particuliers ou généraux, dans l'épilepsie nerveuse, dans celle des enfans, qui a souvent lieu par un excès de sensibilité & d'irritabilité qui constitue cet âge. Je les ai vu réussir dans des maladies spasmodiques très-graves, & dont les accès étoient longs. La dose est de vingt ou vingt-quatre, & plus, en décoction légère, dans une pinte & demie d'eau qu'on fait réduire à une pinte; mais cette décoction est très-amère, sur-tout pour l'enfance: il faut toute la raison d'un adulte pour vaincre la répugnance qu'elle produit. C'est pourquoi on préfère souvent de donner ces feuilles en poudre, dont la dose est depuis deux gros jusqu'à une once par jour, non délayée, parce qu'elle pourroit s'attacher au gosier, & y exciter des âcretés, mais incorporée dans quelques bols ou quelque conserve appropriée. C'est un excellent anti-spasmodique, très-recommandé par l'école de Vienne & par M. Tissot.

Les feuilles calmantes, sont celles de bouillon-blanc, de morelle, &c.

3°. Fleurs anti-spasmodiques.

Il y a beaucoup de fleurs anti-spasmodiques; mais elles ne le sont pas à un haut degré, elles sont plutôt

calmantes & anodynes. Telles sont les fleurs de bouillon-blanc, de sureau, de coquelicot, de tilleul, de muguet, *convallaria maialis*, L. Celles-ci joignent à un principe doux & agréable, une vertu un peu narcotique. On les emploie en légère infusion théiforme, comme calmantes & tempérantes, dans les maux de tête nerveux, les migraines nerveuses; mais on fait encore un usage plus fréquent des fleurs de tilleul, *tilia Europaea*, L., dans les légères affections nerveuses, les crampes du péricrâne les maux de tête nerveux, &c. La poudre de fleurs de muguet est employée comme sternutatoire, & elle l'est véritablement par le principe un peu irritant qu'elle contient.

Fleurs d'Orange.

Ces fleurs ont un aromate très-agréable, donnent aussi de l'huile essentielle, mais en petite quantité; & c'est ce qu'on appelle *néroli*: elles contiennent aussi un principe narcotique très-doux. On les emploie comme calmantes & légèrement anti-spasmodiques, dans les légers mouvemens hystériques & hypochondriaques, dans les vapeurs, les convulsions peu considérables, & autres légères affections nerveuses, si communes dans les grandes villes. Dans ces cas, on prescrit une cuillerée à bouche d'eau de fleurs d'orange, ou seule, ou mieux dans un verre de véhicule approprié. Le sirop peut aussi être employé à la dose d'une once ou une once & demie, dans trois ou quatre onces de potion: l'eau distillée se donne à celle de deux ou trois gros ou une demie-once, dans une potion convenable. On emploie aussi l'eau de fleurs d'orange pour corriger le goût des potions purgatives, & autres médicamens dégoûtans. On donne quelquefois ces fleurs en poudre, mais elles sont alors plutôt légèrement toniques qu'anti-spasmodiques.

Le safran, dont nous avons déjà parlé, est aussi anti-spasmodique, & sur-tout rangé parmi les anti-spasmodiques qui donnent de la gaieté; c'est pourquoi

il entre dans la poudre létifiante. On l'emploie surtout dans les accès nerveux qui reconnoissent une cause morale, comme le chagrin, &c.

Les autres fleurs calmantes sont celles de tussilage & de bouillon-blanc, qui ne sont point narcotiques, mais légèrement anodynes.

Les semences anti-spasmodiques sont celles de pivoine & de valériane; mais les racines de ces plantes sont préférables.

4°. Suc anti-spasmodiques.

Benjoin.

Le benjoin est un suc concret résineux, qu'on retire d'une espece de laurier, *laurus benjoin*, L., qui croît aux Indes orientales & occidentales. Il ressemble, par son odeur suave, au styrax calamite, & aux baumes du Pérou & de Tolu. Il contient un principe aromatique légèrement amer, donne de l'huile essentielle, non point pure, mais unie à un sel acide qui, dans la distillation, se sublime sous forme concrète. C'est ce qu'on appelle *fleurs de benjoin*, & qui n'est autre chose que ce sel acide, uni avec l'huile essentielle de ce suc. Le benjoin est inflammable; il se dissout dans l'esprit de vin & les huiles essentielles. Ses fleurs rougissent les couleurs bleues des végétaux, & forment un sel neutre avec les substances alcalines. Non-seulement elles s'obtiennent par la sublimation, mais encore par une forte digestion du benjoin dans l'eau, où elles se dissolvent & se cristallisent. La teinture de benjoin, étendue dans l'eau, forme le lait virginal, dont les femmes se servent beaucoup comme cosmétique. Outre le principe résineux, le benjoin contient aussi un principe extractif un peu bitumineux, qui ne se dissout point dans l'esprit de vin.

Le benjoin est employé comme tonique, anti-spasmodique, & sur-tout comme incisif & atténuant, principalement dans les viscosités du poumon, les

anciens rhumes , les toux très-pituiteuses , les phthisies tuberculeuses , dans celles qui attaquent des personnes grasses , & qui sont accompagnées de peu de fièvre ; alors ce sont ses fleurs que l'on emploie , & c'est pour cela qu'elles entrent dans les pilules de Morton , qui sont un excellent expectorant. Ces fleurs peuvent se donner depuis deux ou quatre grains , jusqu'à huit ou douze au plus , divisées en plusieurs prises , ou en poudre , ou dissoutes par le moyen d'un peu d'esprit de vin , & étendues dans un véhicule convenable , ou incorporées dans quelque bol ou conserve appropriée. La teinture se fait avec douze grains de ces fleurs , que l'on fait dissoudre dans deux onces d'esprit de vin. Elle s'emploie comme tonique & anti-spasmodique à la dose d'un demi-gros ou un gros , dans quatre ou cinq onces de potion , que l'on prend par cuillerée. Il y a des observations que le benjoin a vraiment calmé des accès nerveux un peu violens. Employé en substance , il est tonique & stomachique ; mais rarement il se donne ainsi à l'intérieur : on ne s'en sert plus guère qu'en fumigations dans les maladies de poitrine catarrhales , les phthisies muqueuses , & autres circonstances où l'on a besoin d'une vapeur incisive & irritante.

Succin.

Le succin ou ambre jaune appartient au regne animal , selon quelques naturalistes , qui le regardent comme le sperme devenu concret de quelque poisson de mer , sur-tout de la mer Baltique , sur les bords de laquelle on en trouve beaucoup. D'autres pensent qu'il appartient au regne végétal , parce qu'il brûle , se dissout dans l'esprit de vin , à la vérité difficilement , & qu'il donne de l'huile essentielle comme les végétaux. D'autres enfin l'ont rangé dans le regne minéral , parce qu'on en trouve de fossile , & à des profondeurs considérables. Mais il paroît que c'est une huile végétale rendue concrete par quelque acide minéral ; de sorte que cette substance semble ainsi appartenir à ces deux regnes.

Le succin mis à la distillation , donne d'abord une huile essentielle , ensuite un esprit acide , appelé esprit de succin , qui forme un sel neutre avec les substances alkales , enfin une huile empyreumatique grossiere , qui a besoin d'être rectifiée plusieurs fois pour devenir claire & limpide.

Le succin est un bon anti-spasmodique , soit qu'on l'emploie en substance , & encore mieux diversement préparé. C'est ainsi qu'on en fait une teinture très-usitée à la dose de vingt gouttes jusqu'à un ou deux gros ou une demie-once par jour , étendue dans quelque potion convenable. Mais c'est principalement l'huile essentielle de succin , qui est employée à la dose de quatre , six ou huit gouttes dans quelque véhicule approprié , ou quelque potion rapprochée. L'esprit acide de succin est aussi un bon anti-spasmodique , qu'on emploie rarement seul , mais qui entre dans le sirop de karabé , formé par le mélange de cet esprit avec l'opium , d'où résulte un sirop en même temps narcotique & anti-spasmodique. Ce même esprit acide entre dans l'esprit volatil de corne de cerf succiné , qui est un excellent anti-spasmodique très-utile à la fin des fievres malignes , dans les fievres pétéchiales , pestilentielles , à la dose de douze ou quinze gouttes & plus dans quelque potion convenable. Enfin l'huile essentielle de succin , unie avec l'esprit volatil de sel ammoniac , forme l'eau de Luce , dont la dose est de douze ou vingt gouttes & plus.

Camphre.

Le camphre est un suc concret que les anciens ne connoissoient point , & que les modernes emploient beaucoup depuis que les Arabes l'ont accredité. On le retire d'une espece de laurier qui croît à la Chine , au Japon , &c. , & qu'on nomme *laurus camphora* , L. Presque tous les lauriers en fournissent aussi , surtout le laurier-cannelle & le laurier-sassafras : on en trouve encore dans les plantes labiées , comme le
thym ,

thym, la lavande, le romarin, &c., & dans la racine d'aunée; mais celui d'usage est tiré du *Laurus camphora*. Ce sont les Hollandois qui en font le commerce, & qui le rectifient ou purifient des corps étrangers qu'il contient, en les sublimant, dit-on, avec la chaux. Ce suc a une odeur forte, désagréable pour beaucoup de personnes, & qui se répand au loin. Mis sur la langue, il a d'abord un goût fort, stimulant, échauffant, & au bout d'un certain temps il laisse une impression de fraîcheur, comme si c'étoit de la glace, ce qui lui a fait attribuer une propriété rafraîchissante. Le camphre ressemble assez aux huiles essentielles concretes, mais il en differe en ce que, sublimé, il ne quitte jamais sa forme de camphre, qu'il se dissout dans les huiles grasses comme dans les huiles essentielles; enfin, en ce qu'il est dissoluble aussi dans un acide minéral, qui est l'esprit de nitre un peu déphlegmé; ce qui forme ce qu'on appelle l'huile de camphre, laquelle est employée à l'extérieur. Le camphre brûle sans résidu, sa flamme est éclatante, vive, bleuâtre; il brûle sur les huiles essentielles & sur les huiles grasses: enfin il paroît que c'est une huile essentielle *sui generis*, comme le sucre est un sel essentiel d'un genre particulier.

Le camphre a plusieurs propriétés en médecine: c'est un excellent résolutif & discussif, un bon sudorifique, un bon anti-septique, un bon anti-spasmodique; enfin il calme spécifiquement les douleurs des voies urinaires occasionnées par l'âcreté des cantharides.

On demande si le camphre convient dans les maladies inflammatoires. Hoffman, qui le regardoit comme un excellent rafraîchissant, dit qu'oui; mais il étoit dans l'erreur. Ce moyen ne convient pas quand il y a pléthore, érécisme, sécheresse, état phlogistique & grande turgescence du sang, ainsi que quand ce fluide est dans un grand état de consistance, parce qu'il augmente cet état phlogistique, cette turgescence & cette consistance du sang.

On emploie le camphre dans les fievres putrides qui commencent à tirer en longueur, quand elles existent avec dissolution humorale, & disposition à la colliquation du sang; il le faut alors à haute dose, & même on le donne au commencement de ces maladies, quand dès-lors ces symptômes existent. On en fait usage également dans les fievres malignes, dès le commencement, quand elles ont lieu avec prostration considérable, foiblesse du pouls, convulsions, soubresauts des tendons. On l'emploie aussi dans quelques fievres bilieuses, non pas au commencement, où il y a chaleur, sécheresse & éréthisme, mais quand elles dégèrent en fievres putrides, que le pouls s'affaisse, & qu'il reste cependant chaleur & sécheresse. Le camphre alors donne du rafraîchissement aux humeurs, diminue l'acrimonie de la matiere bilieuse, & la pousse à la peau; on le donne dans ces circonstances avec les émulsions.

Le camphre est aussi employé dans certaines fievres éruptives, comme dans les petites-véroles qui ont lieu avec dissolution d'humeurs, & qui veulent passer à gangrene. Alors donné à haute dose, il diminue l'état gangréneux & délétère des humeurs, & pousse à la peau. Il n'est pas moins utile dans les fievres pétéchiales, & c'est un excellent moyen dans la fievre milliaire, qui est une fievre éruptive, due à une sérosité imprégnée d'une acrimonie particuliere & très-délétère; il agit dans ce cas comme un excellent résolutif, diminue l'âcreté de la matiere morbifique, & la porte à la peau. On donne aussi quelquefois le camphre comme anti-spasmodique dans les fievres intermittentes, deux heures ou une heure avant l'abcès.

Il y a des maladies chroniques, dans lesquelles on fait usage du camphre; c'est ainsi que, quand, à la suite des rhumatismes aigus, il reste douleur & pesanteur de membres qui durent long-temps, il atténue & résout l'humeur rhumatisante, & l'évacue par les pores cutanés; & c'est sous ce même rapport qu'il est utile aussi dans quelques douleurs de goutte. Quelques

praticiens l'ont recommandé dans les maladies vénériennes, mais l'expérience a appris qu'il en augmentoit les douleurs; il augmente aussi les douleurs laiteuses. On l'a conseillé encore dans le scorbut, comme pouvant donner de la consistance au sang; mais il faut qu'il soit uni aux anti-scorbutiques, & quelquefois aux acides minéraux. Il s'emploie dans beaucoup d'abcès hystériques & hypochondriaques, dans les convulsions particulières, soit momentanées, soit continues, dans les maux de tête nerveux, & même contre la rage; mais il n'a point dans ce cas un effet bien décidé: on l'unit avec le musc, pour prévenir les symptômes de cette maladie.

On l'emploie comme anti-septique dans les fièvres pestilentielles & la peste elle-même, dans les gangrenes internes & externes, sur-tout dans celles qui sont la suite des maladies aiguës; on le donne alors à l'intérieur & à l'extérieur. Enfin il guérit comme spécifiquement les maladies des reins qui ont commencé par être inflammatoires, après que les saignées, les délayans, &c., ont précédé: donné alors à certaine dose; il termine les douleurs. Il diminue l'irritation que les cantharides produisent sur les voies urinaires; c'est pourquoi, quand, dans les maladies bilieuses, on juge convenable l'application des vésicatoires, on recommande en même temps le camphre, qui est de même usité quand les vésicatoires sont nécessaires chez un sujet sensible & irritable; & quand on a pris à l'intérieur une trop haute dose de cantharides, il arrête le priapisme, le ténesme d'urines & l'érythisme des voies urinaires; dans tous ces cas, on emploie les émulsions camphrées.

Lorsqu'on veut produire un effet rafraîchissant, calmant, légèrement diaphorétique, on donne le camphre en poudre, à la dose de quatre, six, huit ou dix grains par jour, avec autant de nitre dans du beurre de cacao, ou dans une pinte d'émulsions, & c'est ainsi qu'on l'emploie toutes les fois qu'on craint d'augmenter ou de réveiller la chaleur. Dans les autres

cas , on est trop timide sur la dose ; on peut la porter jusqu'à un ou deux gros & quelquefois une demie-once ou une once par jour , & M. Collin l'a poussé jusqu'à deux & quatre onces , dans des cas de gangrenes qui avoient une marche très-rapide. Dans ces circonstances , on ne donne point le camphre en poudre ; mais après l'avoir trituré avec un peu d'esprit de vin , on l'étend dans cinq ou six onces d'une forte décoction de quinquina , s'il y a fièvre putride ; dans un véhicule anti-spasmodique , quand il y a convulsions , &c. Quelquefois on le donne dans une eau mucilagineuse , comme une dissolution de gomme arabique ; mais cette boisson fatigue beaucoup l'estomac & excite des nausées ; c'est pourquoi on y ajoute une once ou une once & demie de sirop de vinaigre , ou dix ou douze gouttes d'esprit de vitriol ; alors elle passe plus facilement. L'usage un peu continué de ce médicament finit toujours par dégoûter & fatiguer. On diminue ces inconvéniens par le moyen du nitre , & sur-tout des acides végétaux , comme le sirop de vinaigre , &c.

A l'extérieur , on saupoudre de camphre les vieux ulcères , les parties qui sont menacées de gangrene ; on fait aussi des lotions camphrées dans le cas d'érysipèle , d'ophtalmie , de rhumatisme , de goutte ; mais c'est sur-tout l'esprit de vin & l'eau de vie camphrés que l'on emploie. L'huile de camphre dont nous avons parlé ci-dessus , s'emploie dans les caries osseuses , & avec précaution sur les ulcères profonds , étendus , & qui ont lieu avec sanie abondante , putride , gangreneuse.

Opium.

L'opium est un suc qui découle par incisions des têtes du pavot oriental non encore mûr , *papaver somniferum* , L. C'est principalement en Perse & en Turquie qu'on le recueille. Les autres especes de pavot , & même notre pavot blanc , peuvent aussi fournir de l'opium ; mais il est inférieur à celui de

Turquie. Les anciens connoissoient ce suc , & préféroient celui de Thebes ; c'est pourquoy on trouve encore l'opium , appelé *thébaïque* , dans quelques dispensaires. Les branches & les feuilles de pavot peuvent donner de l'opium , mais ce ne peut être que par la décoction ; & celui qu'on retire par incision est bien meilleur. Les feuilles de cette plante sont très-légèrement narcotiques , & ses fleurs le sont plus que celles de coquelicot ; mais ses semences ne le sont point du tout. Elles fournissent une huile improprement nommée *huile d'ailet* , qui , dans le commerce , sert souvent à alonger l'huile d'olive. On avoit d'abord craint que cette huile ne fût nuisible , mais la Faculté de médecine de Paris rassura les esprits , en prononçant qu'elle ne pouvoit pas l'être.

L'opium fraîchement tiré est d'un blanc laiteux ; mais avec le temps , & par la consistance qu'il acquiert , il devient d'un brun rougeâtre. Il a une odeur , non aromatique , mais vireuse , qui est particulière à la plupart des substances narcotiques , & dans laquelle réside vraiment leur vertu somnifère. Mis sur la langue , il excite de la chaleur , de l'irritation , de la soif , preuve qu'il contient un principe irritant. Il contient aussi un esprit recteur , & son eau distillée s'impregne du principe vireux , dont on ne peut le dépouiller entièrement par les décoctions les plus fortes. Dans l'analyse , il fournit une huile essentielle très-narcotique & dangereuse , ensuite de l'alkali volatil qui est le produit de l'action du feu , une huile empyreumatique ; enfin , il reste une matière charbonneuse très-poreuse , & assez volumineuse.

L'opium se dissout en partie dans l'eau , ce qui prouve qu'il contient un principe extractif ; mais le vin le dissout encore mieux , preuve qu'il contient aussi un principe résineux. Il se dissout aussi dans l'esprit de vin , & les teintures d'opium sont si fortes & si narcotiques , qu'elles ne sont point employées. Ainsi , l'opium est un suc gomme-résineux , ce qui est encore prouvé par sa dissolution à peu-près entière

dans le vinaigre. Si on lui fait subir une longue digestion dans l'eau froide ou chaude, on trouve à la surface de la liqueur une partie grasse qui la surnage; c'est son huile essentielle qui est chargée de toute la vertu narcotique, & qui tue les animaux les plus forts, en les jettant dans un sommeil léthargique: on trouve ensuite une matière pesante qui s'est précipitée au fond du vase; c'est le principe gomme-résineux, & le menstrue tient en dissolution une matière que l'on croit être un sel particulier à l'opium.

Ce suc jouit de trois grandes propriétés générales, 1^o. il engourdit la sensibilité; 2^o. il diminue l'irritabilité; 3^o. il est irritant & âcre. Il paroît produire le premier effet, parce que son action se porte principalement sur le cerveau, où il enchaîne la sensibilité dans son origine. Le second effet n'est point douteux; car si on applique de l'opium sur un muscle, celui-ci n'est plus aussi susceptible de se contracter; & si on en applique sur le cœur, en peu de temps son mouvement est anéanti. Enfin son effet stimulant se manifeste par la douleur qu'il excite lorsqu'on en applique sur quelque partie du corps entamée, & par les convulsions, la chaleur & l'inflammation qu'il produit, quand on en a pris à l'intérieur une trop haute dose: on trouve l'estomac enflammé chez les animaux qui ont été empoisonnés par l'opium. Ce suc est narcotique, par la propriété qu'il a d'engourdir la sensibilité; il est anti-spasmodique, par celle qu'il a d'engourdir l'irritabilité: comme irritant, on ne lui connoît pas de vertu particulière.

L'opium convient-il dans les maladies inflammatoires? Beaucoup d'auteurs respectables soutiennent l'affirmative, le regardant comme capable d'arrêter l'impétuosité fébrile & l'inflammation. *Sydenham*, entre autres, étoit partisan outré de l'opium, & l'employoit souvent dans les maladies inflammatoires. Mais il étoit trop grand praticien pour le donner au commencement de ces maladies; ce n'étoit que quand les

premiers symptômes étoient tombés. Il est certain que la sensibilité joue un grand rôle dans les maladies inflammatoires, & qu'il seroit souvent utile de la diminuer; mais outre cette sensibilité, il y a encore alors turgescence sanguine, pléthore vraie ou fausse, engorgement réel. Or, l'opium augmenteroit cette turgescence; car chez ceux qui en font usage, le visage devient rouge, ainsi que les yeux, le pouls s'éleve; & quand la dose est poussée trop loin, il survient un état d'ivresse pareil à celui qu'occasionnent les liqueurs spiritueuses & inflammables. Loin donc de favoriser la résolution, il augmenteroit au contraire de plus en plus l'engorgement inflammatoire. Il faut commencer le traitement de ces maladies par des saignées abondantes, & venir ensuite aux délayans mucilagineux, ou légèrement acidulés. Lorsqu'après ce traitement, l'inflammation subsiste, & est entretenue par l'irritation & la douleur, l'opium peut être très-utile. Il faut cependant encore remarquer que ce n'est point dans les inflammations des visceres parenchymateux, mais seulement dans celles des visceres membraneux, comme dans la pleurésie, les coliques inflammatoires, l'inflammation de la vessie, &c., après que les grands symptômes sont tombés.

Dans la plupart des maladies éruptives, l'opium est utile, parce que, quoiqu'il suspende les autres évacuations, il porte cependant beaucoup à la peau, & c'est peut-être le plus puissant sudorifique, quand il est uni aux autres médicamens, qui jouissent de cette dernière propriété. Mais il y a des cas dans les maladies éruptives où il ne convient pas. Par exemple, il seroit nuisible dans la petite vérole, au moment de l'invasion, où il y a presque toujours turgescence sanguine, pouls plein, fort, élevé: il augmenteroit l'effervescence & la pléthore vraie ou fausse. Il ne convient pas non plus dans ces maladies, quand il y a langueur, foiblesse, & que l'éruption est empêchée par cette cause: il augmenteroit cette foiblesse; car l'impétuosité qu'il occasionne d'abord, n'est que

momentanée, & il fait retomber bientôt dans une atonie plus grande qu'auparavant. Mais quand il y a sécheresse du côté de la peau, resserrement spasmodique de cette partie produit par un éréthisme général, ou seulement par celui du système cutané, on peut, après les saignées, si elles sont nécessaires, donner l'opium, qui alors relâche, détend la peau, & facilite l'éruption variolique. Lorsque la petite vérole confluente approche de la suppuration, c'est le moment le plus douloureux de la maladie: toutes ces petites inflammations particulières produisent l'inflammation générale, la fièvre, la douleur; & la continuité de ces accidens peut occasionner le résorption du pus & la mort. Il faut, dans cette circonstance, soutenir l'éruption à l'extérieur, relâcher la peau, & calmer en même temps la sensibilité, ce que fait très-bien l'opium. Il est aussi quelquefois utile dans la dessiccation & la fièvre secondaire, quand il n'y a pas trop de force ni de foiblesse, parce qu'il faut toujours entretenir la peau libre. Dans la rougeole, où la matière morbifique est très-âcre & séreuse, l'opium est très-utile en donnant à cette humeur plus de consistance, en diminuant la douleur, & en favorisant l'expectoration.

On trouve quelquefois l'opium conseillé dans les fièvres malignes, mais cela demande explication, parce qu'il y a plusieurs espèces de ces fièvres fort différentes les unes des autres, 1°. il y a celle qui est occasionnée par l'engorgement inflammatoire du parenchyme cérébral, maladie très-rare, que je n'ai vue que huit à dix fois. Dans cette espèce, l'opium seroit nuisible, attendu qu'il excite l'afflux du sang vers la tête, & augmenteroit par-là les accidens; 2°. il y a une fièvre maligne, qui a lieu par excès de putridité, & qui est telle, soit dès son début, soit à la suite de la fièvre putride. Dans ces cas, l'opium ne convient pas: il faut employer le camphre, le castoreum, le musc & le quinquina comme anti-septiques & anti-spasmodiques; 3°. il y a une fièvre maligne
qui

qui affecte particulièrement le genre nerveux, sans qu'elle paroisse dépendre d'une matiere morbifique sensible. C'est la fièvre lente nerveuse, qui a lieu ou avec tension, comme à la suite de veilles prolongées, de passions de l'ame très-fortes, ou avec foiblesse & relâchement. Dans le premier cas, l'opium, uni avec d'autres anti-spasmodiques, est utile; dans le second, il ne convient pas, & il faut mettre en usage le vin, le quinquina, les potions cordiales, le camphire, &c. : il ne convient pas non plus en général dans les fièvres putrides.

L'opium est très-employé dans les fièvres intermittentes, qu'on est presque sûr d'arrêter par son moyen. Ces fièvres sont caractérisées par des accès & des intermittences fixes : les accès commencent en général par un frisson plus ou moins fort, qui tient à un véritable état de spasme; si on le suspend, la chaleur & la sueur n'ont point lieu, & l'opium opère très-bien cette suspension. Mais quand ces fièvres reconnoissent pour cause une matiere bilieuse, comme les tierces du printemps & de l'été, il seroit dangereux de les arrêter. Ces fièvres sont utiles; elles ne sont ni longues, ni dangereuses, & tout leur traitement consiste à calmer l'effervescence bilieuse, & à l'évacuer. Il n'en est pas de même quand les fièvres intermittentes ne sont entretenues que par un état spasmodique, sans cause irritante; on peut les arrêter dès le commencement par les anti-spasmodiques. Quand, dans toute fièvre intermittente, le frisson est long & fort, au point de faire craindre la mort, ce qui arrive quelquefois chez les personnes très-sensibles, les femmes enceintes, les vieillards, il faut l'arrêter par les narcotiques plutôt que par le quinquina. Quelquefois les fièvres d'accès commencent par l'affection de quelque partie; comme par des douleurs de tête considérables; des coliques atroces, la pleurésie, &c. : il faut arrêter ces accès par des narcotiques. Cette pratique ne remonte guere qu'à soixante ou quatre-vingts ans; mais on la discontinua bientôt,

parce qu'on en abusa. *M. Berryat*, médecin en Bourgogne, la réveilla, & elle fut encore une fois abandonnée; enfin, elle vient d'être adoptée généralement à Paris & dans les provinces. Trois quarts d'heure ou une demie heure avant l'accès, on donne douze ou quinze gouttes de laudanum liquide dans un verre d'infusion de petite centaurée; bientôt après il se fait une détente favorable, le sommeil survient, & souvent la sueur, mais c'est une sueur douce, qui empêche l'accès d'avoir lieu. Je préfère cependant la liqueur d'*Hoffmann* au laudanum, on peut les unir ensemble, mettre, par exemple, huit ou dix gouttes de celui-ci, & douze ou quinze gouttes de l'autre dans la même dose de boisson. Ce moyen ne convient point quand l'accès est une fois commencé; il augmenteroit, loin de le diminuer. Cependant, quand le frisson menace d'un grand danger, on peut l'employer à petite dose, pour développer le genre nerveux, & s'opposer à ce resserrement spasmodique qui est quelquefois mortel.

L'opium convient dans quelques maladies aiguës particulières, comme nous l'avons dit, après que l'inflammation étant tombée, il reste de la douleur dans la partie affectée, comme dans la pleurésie, l'inflammation de l'estomac, des intestins, &c.; mais il ne réussit pas aussi bien dans la phrénésie. On l'emploie fréquemment dans les maladies catarrhales dues à une matière, non pas très-épaisse & pituiteuse, mais ténue & âcre avec douleur, sur-tout dans les organes membraneux, comme dans la pleurésie & la péripneumonie catarrhales, les coliques catarrhales, &c. Après la saignée, si elle est nécessaire, & les délayans, on donne le sirop diacodé qui facilite la coction & la crise, mais il faut que ce soit à petite dose: il facilite l'invagination de la matière morbifique, & sa sortie par la peau & l'expectoration.

Non-seulement l'opium est utile dans plusieurs circonstances de maladies aiguës, il l'est aussi quelque-

fois dans les maladies chroniques. C'est ainsi qu'on l'emploie souvent dans les suppurations lentes, non qu'il soit propre à guérir par lui-même ces maladies; il ne diminue point la suppuration & ne cicatrise point l'ulcère; mais par le calme & le sommeil qu'il procure, il fait que la nature travaille avec plus de tranquillité à la cicatrisation de la partie ulcérée. Il est sur-tout employé sous ce rapport dans la phthisie pulmonaire, pour procurer du sommeil, diminuer l'irritation de la poitrine & la toux, & faire en sorte que le poumon étant moins agité, la cicatrisation soit plus facile; il est d'ailleurs très-propre à faciliter l'expectoration.

Lorsque les maladies chroniques dépendent d'engorgemens produits par une matière visqueuse très-épaisse, l'opium, en augmentant le relâchement qui a déjà lieu, favoriseroit l'engorgement de plus en plus. Mais uni avec les incisifs & les atténuans, il rend leur usage plus sûr, plus prompt & plus efficace par la détente qu'il occasionne. C'est pourquoi il entre dans les pilules de Starkey ou de Mathews, qui sont de très-bons fondans. Lorsque les engorgemens chroniques sont produits par une matière ténue & acrimonieuse, l'opium est très-bon, comme dans les suites du rhumatisme aigu, après que le traitement antiphlogistique a précédé. Alors il relâche les membranes musculaires qui sont le siège de la maladie, détruit l'acrimonie de la matière morbifique, & facilite son évacuation. Il doit être donné dans cette circonstance à petite dose, & uni avec les légers fondans diaphorétiques, comme le rob de sureau, l'antimoine diaphorétique non lavé, &c. On l'emploie de même dans la goutte, non quand elle veut se fixer à l'extérieur, & qu'en même temps elle n'est pas trop douloureuse, car alors il l'empêcheroit de sortir, & la feroit porter sur quelques parties internes; mais c'est quand elle se fixe à l'extérieur avec des douleurs atroces. Dans ce cas, il est utile en relâchant, calmant, procurant du sommeil, & diminuant la sensibilité trop exaltée.

Il est encore d'une grande utilité, quand la goutte se porte sur quelque partie membraneuse interne, & qu'elle y excite des symptômes d'inflammation; à la vérité, il faut en même temps employer les saignées, les pédiluves, les sinapismes. On le joint quelquefois dans cette circonstance avec les sudorifiques, comme les légères infusions de fleurs de sureau ou l'alkali volatil; par exemple, on met six ou huit gouttes de celui-ci sur deux onces de sirop diacode. Ce mélange porte à la peau en relâchant les membranes, & facilite ainsi la sortie de l'humeur morbifique.

L'opium n'est point utile dans les maladies vénériennes, quoiqu'on vienne de l'y recommander tout récemment; j'ai vu des douleurs vénériennes, sur-tout de la tête, augmenter par ce moyen; & il ne réussit pas davantage contre les douleurs scorbutiques. C'est un assez bon calmant des douleurs laiteuses non anciennes, sur-tout lorsqu'elles sont portées sur les membranes.

Dans la plupart des maladies spasmodiques, l'opium est très-utile, & comme spécifique. C'est ainsi qu'il est très-souvent employé dans la manie, maladie caractérisée par un délire furieux sans fièvre, dans laquelle l'esprit est absolument aliéné, parce que les membranes du cerveau sont dans grand état d'irritation & de crispation, mais sans inflammation. C'est avec raison qu'on la range parmi les maladies chroniques, quoiqu'elle ait des accès aigus, parce qu'en total elle dure souvent très-long-temps. Cette maladie a quelquefois été guérie par l'opium: mais il faut pour cela qu'il soit donné à haute dose; & comme d'un autre côté il seroit à craindre qu'en portant le sang au cerveau, il n'augmentât les accidens, il faut en même temps employer la saignée. Ainsi on saigne un jour, & le lendemain on donne l'opium; ou bien on saigne le matin du pied, le soir de la jugulaire, & dans l'intervalle intermédiaire on donne l'opium: cette méthode répétée quatre, cinq ou six fois, selon le besoin, a quelquefois eu du succès. Comme anti-spasmodique, l'opium est utile aussi dans ces especes d'épilepsie

dont nous avons parlé plus haut , & on le donne avant les accès , lorsqu'ils sont annoncés , comme cela arrive souvent , par quelques signes précurseurs sensibles à ceux qui en sont attaqués , ou à ceux qui se trouvent avec eux. L'asthme sec , & même l'asthme humide , dépend presque toujours d'un violent accès nerveux porté sur le poulmon. C'est pourquoi Van-Helmont , qui , au milieu des égaremens de son imagination , avoit de bonnes idées , appelloit cette maladie *épilepsie du poulmon* ; quoique , selon moi , elle seroit plus justement nommée *catalepsie du poulmon*. Le genre nerveux étoit principalement affecté dans cette circonstance , il n'est pas étonnant que l'opium donné à certaine dose y soit avantageux. Il ne l'est pas moins dans les migraines nerveuses , les palpitations du cœur qui dépendent de spasme , les hoquets spasmodiques , les coliques du même caractère , & les douleurs venteuses qui sont produites par le resserrement partiel des intestins , & l'expansion de l'air. Dans ce dernier cas , l'opium donné dès le commencement , détruit ce resserrement spasmodique , & rend le développement de l'air égal par-tout le canal intestinal. On l'emploie aussi dans les maladies nerveuses des reins , de la vessie , dans les convulsions particulières de quelques membres. C'est aussi un bon anti-hystérique ; & les substances fétides , comme l'alkali volatil , l'assa-fœtida & les autres suc's férulacés , la plume , le crin brûlés , &c. qui sont les véritables remèdes des accès nerveux dépendans de la matrice , agissent plus promptement & plus puissamment , quand ils sont unis avec l'opium. Dans le tétanos , auquel la plupart de ceux qui en sont attaqués succombent , quand il est parvenu à un certain point , il faut donner l'opium dès le commencement , & à haute dose. Au reste , cette maladie n'est pas toujours mortelle , car j'en ai guéri un malade dernièrement par le moyen du camphre , du musc & de l'opium unis ensemble. De même , dans la rage , non pas confirmée , car il n'y a pas encore d'observation bien sûre de rage confirmée

guérie , mais quand elle s'annonce & se développe , ce qu'elle fait en excitant un état de spasme , le mucs , l'ambre , le succin , unis à l'opium , réussissent.

L'opium , comme narcotique & anti-spasmodique , est anti-douloureux , & cette propriété est très-précieuse. On le met en usage sous se rapport dans les douleurs vives quelconques , comme celles de l'enfantement celles qui suivent l'accouchement , les coliques nerveuses de l'estomac , qui ne dépendent que de la sensibilité de cet organe trop exaltée ; dans les douleurs horribles de la goutte ; & dans celles de la pierre , qui ne sont pas moins atroces , on l'emploie pour préparer à l'opération de la taille , & l'on pourroit aussi le donner avec utilité après l'opération , pour modérer la sensibilité qui a été développée à l'excès par les douleurs que celle-ci occasionne , & celles que produit naturellement la pierre. Il convient aussi dans les douleurs néphrétiques qui dépendent de pierres & de gravelle ; c'est alors un excellent calmant , qu'il ne faut cependant donner qu'après les saignées , les bains , les huileux : après ce préliminaire , on donne le sirop diacode , pour faciliter le passage de ces petites pierres dans l'uretère , la vessie & l'uretère. C'est encore comme anti-douloureux que l'opium s'emploie dans le cas de dysenterie , maladie dans laquelle il y a souvent des douleurs horribles , occasionnées par une matière âcre portée sur le canal intestinal , qui est la partie la plus irritable de toute l'économie. Ce n'est point au commencement qu'il faut le donner , parce qu'en arrêtant l'évacuation qui est utile il occasionneroit promptement la gangrene des intestins. Il faut d'abord évacuer , s'il est nécessaire , venir ensuite aux fomentations émollientes , & au sirop diacode à petite dose. Beaucoup de praticiens sont d'un avis contraire , parce qu'ils craignent que l'opium , qui arrête toutes les évacuations , excepté la sueur , ne retienne à l'intérieur la cause de la maladie : mais il ne produit pas cet effet quand on ménage la dose ; & il est toujours

bon de le faire prendre en lavement, si on n'en peut le donner par la bouche.

L'opium ayant donc la propriété de suspendre la plupart des évacuations, peut être regardé comme un bon astringent, & il l'est en effet. Comme tel, il est utile dans les diarrhées un peu rebelles, quand même elles auroient lieu par foiblesse, & seroient accompagnées d'atonie; il faut alors l'unir avec les toniques & d'autres astringens. Dans la dysenterie putride, après qu'on a fait vomir, on donne les cordiaux & les sudorifiques, dans lesquels on fait entrer un peu d'opium avec la liqueur d'Hoffmann & l'esprit de Mindererus, cette maladie se guérissant rarement par les évacuations intestinales, mais le plus souvent par les sueurs. L'opium est aussi très-utile dans les pertes, & on en voit beaucoup qui, ayant résisté aux saignées & aux meilleurs astringens, cedent à celui-ci combiné avec ces derniers, & quelquefois avec les toniques. Il est aussi très-bon dans le diabète, & quelquefois on est obligé d'avoir recours à lui dans les hémoptisies, & autres hémorrhagies qui ont lieu par éréthisme & un excès de sensibilité, dont l'effort se porte particulièrement sur le système vasculaire; alors l'opium, en suspendant cette sensibilité, en suspend aussi l'effet, & l'hémorrhagie s'arrête. Mais il ne convient point dans les hémorrhagies qui suivent l'accouchement, quand elles ont lieu par relâchement, à moins qu'on ne la donnât à petite dose, & uni avec les forts astringens & les toniques. Quand on donne l'opium comme astringent, c'est son extrait acéteux qu'il faut préférer: la dose est de trois, quatre, cinq ou six grains.

L'opium est aussi un excellent sudorifique, comme nous l'avons dit.

Ce suc, appliqué à l'extérieur, agit de la même manière qu'à l'intérieur. Quand la dose est assez forte, il produit le calme, le sommeil même, & quelquefois la lithargie. On emploie les embrocations opiatiques dans les convulsions particulières de quelques membres, sur les parties attaquées de vives

douleurs rhumatisantes : dans ce dernier cas , j'ai souvent employé un litus fait avec l'huile , l'alkali volatil , l'eau thériacale & un peu d'opium , par le moyen duquel ce litus résolutif & discussif devient en même temps calmant. On l'emploie encore à l'extérieur dans les vives douleurs de la goutte , sur les ulceres chancreux , & des linges imbibés d'une assez forte dissolution d'opium s'appliquent avec fruit sur les cancers , dont les douleurs s'appaissent par ce moyen. Quelquefois même on l'applique extérieurement pour des maladies internes , comme dans le cas de coliques nerveuses , de hoquets & de vomissemens convulsifs ; on se sert alors d'emplâtres *d'assa fatida* , sur lesquels on met un peu d'opium.

Pour les usages de la médecine , l'opium ne s'emploie pas tel qu'il est dans le commerce ; il a besoin d'être purifié. Pour cela , on le laisse amollir dans un peu d'eau au bain-marie ; on passe ensuite avec expression , & alors il prend le nom de laudanum sec. La dose est d'un demi grain ou un grain , comme calmant , & de deux ou trois grains comme narcotique. Cette dose est regardée comme forte , mais on a quelquefois tort de ne la pas passer. Il y a des cas où la nature ne veut pas être ainsi badinée ; & si la médecine expectante a souvent ses avantages , la médecine active a quelquefois aussi les siens. On peut donc quelquefois donner l'opium à la dose de trois , quatre , six , huit , dix ou douze grains , comme dans quelques coliques ventreuses très-fortes , la manie , l'épilepsie , les convulsions très-considérables , & toutes les fois qu'il faut arrêter promptement un spasme très-violent.

Le laudanum liquide , appelé aussi gouttes anodynnes de Sydenham , est du laudanum sec digéré dans du vin d'Espagne avec du girofle , de la canelle & du safran : seize ou dix-huit gouttes de cette liqueur contiennent un grain d'opium ; ainsi on peut en donner quinze , dix-huit , trente ou trente-six gouttes par jour en plusieurs prises. On pousse quelquefois la dose jusqu'à

jusqu'à un gros , quand on veut un effet narcotique ; mais alors il faut préférer le laudanum sec , parce que le principe narcotique est énérvé par les substances aromatiques qui entrent dans le laudanum liquide.

Il y a aussi une préparation nommée extrait gommeux d'opium , ou extrait d'opium par digestion , par laquelle ce suc est privé le plus qu'il est possible de ses parties vireuses & résineuses , de maniere qu'il ne reste plus que son principe gommeux. Autrefois il falloit trois , quatre & six mois de digestion pour cette opération ; mais M. Bucquet a trouvé le moyen de la faire d'une maniere beaucoup plus simple & beaucoup plus prompte , c'est d'employer l'eau frappée de glace. L'opium ainsi préparé n'est plus narcotique à moins qu'il ne soit donné à très-haute dose , mais il est calmant & anodyn , très-utile quand il faut un anti-spasmodique non narcotique. La dose est de quatre , six ou huit grains & plus. M. Bucquet en faisoit pour lui-même un grand abus , car il en prenoit soixante à quatre-vingts grains par jour , avec une chopine , & même selon quelques-uns , une pinte d'éther.

Par le moyen de la digestion de l'opium dans l'eau , à laquelle on donne ensuite une consistance sirupeuse avec le sucre , on fait le sirop d'opium , dont la dose est de deux ou trois gros , comme calmant , & d'une once ou une once & demie. On pourroit le substituer avec avantage , comme plus sûr & plus fidele , au sirop diacode , qui se donne d'ailleurs à la même dose. Enfin , l'opium entre dans beaucoup de préparations pharmaceutiques , comme dans la thériaque , le mithridate , les orviétans , le diascordium , le philonium romanum , les pilules astringentes du codex de Paris , &c.

L'opium pris à une dose trop forte , est un poison qui peut donner la mort , comme on l'a vu quelquefois ; la dose nécessaire pour produire cet effet ne peut pas , en général , être fixée. On sait que celle qu'on emploie ordinairement est d'un demi grain , deux ou trois grains ; que par extraordinaire on la

pousse quelquefois jusqu'à six grains , & qu'il entre dans les mêmes proportions dans les différentes compositions opiatiques ; cependant , quand on s'y habitue peu-à-peu , on peut passer cette dose sans en être affecté ; c'est ainsi que les Turcs en prennent depuis deux ou quatre gros , jusqu'à deux ou trois onces , pour se procurer une ivresse gaie. Mais on peut dire qu'en général à la dose de huit , dix ou douze grains , pris sans gradation , il occasionneroit une somnolence léthargique inquiétante , & qui a été quelquefois mortelle ; & qu'à celle d'un demi-gros , pris aussi sans gradation , il seroit mortel pour la plupart des hommes. Les premiers symptômes que produit ce poison , sont la somnolence , une douce langueur , un sentiment de volupté délicieux : des rêves agréables viennent flatter l'imagination de toutes les manières. Tous ces effets idiopathiques ou sympathiques sont dus au principe vireux , qui étant le plus volatil , déploie le premier son action. Il détruit l'irritabilité , & enchaîne la sensibilité , qui sont les deux agens dont l'union constitue la vie animale : mais après que l'opium a séjourné quelque temps dans l'estomac , le principe irritant se développe , contredit le principe narcotique , & le sujet se réveille pour être la proie de grandes douleurs , de tiraillemens d'estomac , qui s'enflamme très-souvent , d'une fatigue très-douloureuse , & de convulsions plus ou moins fortes.

Ce poison agit en causant une espece d'apoplexie ; car pendant son action , le visage & les yeux sont très-rouges , les carotides battent assez fortement , & le pouls est assez élevé. Cela vient de ce qu'il diminue la sensibilité & l'irritabilité du cœur ; alors la circulation ne se faisant plus avec la même liberté , le sang séjourne plus qu'il ne faut dans les parties supérieures.

On remédie à cet empoisonnement , en faisant d'abord vomir , pour évacuer la matiere qui l'occasionnoit ; ensuite , comme les acides , sur-tout les végétaux , sont les antidotes des substances narcotiques ,

en neutralisant , pour ainsi dire , leur principe somnifere , on les donne en boisson , en lavement , & on en fait des applications à l'extérieur ; après quoi on emploie les émoulliens mucilagineux , & la diete laiteuse , pour calmer l'irritation occasionnée par le principe résineux. Si , le malade étant revenu à lui-même , la tête restoit surchargée , il faudroit appliquer les vésicatoires , pour ranimer la sensibilité : on fait aussi une légère saignée du pied , & on met en usage les lavemens âcres , selon le conseil de quelques praticiens.

§. III.

Nous avons distingué les anti-spasmodiques, en anti-spasmodiques proprement dits, en anodins & calmans , & en narcotiques. 1°. Les anti-spasmodiques proprement dits , sont ceux qui peuvent fixer le genre nerveux , & calmer les mouvemens irréguliers , en enchaînant l'irritabilité encore plus que la sensibilité , mais sans occasionner de sommeil. Tels sont la racine de pivoine , le gui de chêne , que l'on pourroit exclure sans regret de la matiere médicale , la valériane principalement , les feuilles d'oranger , le camphre , l'assa-fœtida , l'opopanax , le bdellium , le benjoin , le succin , &c. 2°. Les anodins sont ceux qui relâchent la fibre , enveloppent les parties acrimonieuses , & diminuent un peu l'énergie de la sensibilité : telles sont les fleurs de coquelicot , de pavot , de lis , de sureau , d'oranger , de tilleul , &c. 3°. Les narcotiques sont ceux qui occasionnent le sommeil , comme l'opium , dont nous avons parlé , la jusquiame , la belladonne , &c. , dont nous parlerons.

Les anti-spasmodiques doivent leur vertu à une substance fixe & gommeuse. Ils contiennent en effet peu de résine ; les vins que l'on prépare avec eux ne sont presque point anti-spasmodiques : leur eau distillée ne l'est point ; mais donnés en décoction forte , en extrait gommeux & en poudre , ils sont très-efficaces.

Les anodyns doivent la leur à un principe mucilagineux, qui invisque les matieres âcres, & à un principe légèrement narcotique. Enfin, les narcotiques agissent par un principe virulent très-décidé. Leur huile essentielle tue à une dose même légère. Leur eau distillée & leur résine sont très-somnifères; mais ils deviennent seulement anti-spasmodiques, quand on ne leur laisse que leur principe gommeux.

Le regne minéral a des anti-spasmodiques proprement dits, comme l'alkali volatil & les fleurs de zinc, mais il n'a point de calmans, ni de narcotiques.

Outre les préparations pharmaceutiques anti-spasmodiques dont nous avons déjà fait mention, il y a encore des poudres qui ont la même propriété, & dont les meilleures sont la poudre anti-spasmodique, & celle de guttete. La dose est d'un scrupule, jusqu'à un ou deux gros en bols ou en potion.

SECONDE SECTION.

Les médicamens de cette section sont ceux qui remédient d'une maniere particuliere aux différens vices des fluides. Or, ceux-ci peuvent pécher ou par trop d'épaississement, ou au contraire par trop de fluidité, ou enfin par un caractere acrimonieux & putride. Les altérans dont nous avons à parler, sont donc les apéritifs, les invisquans, & les anti-septiques.

APÉRITIFS.

§. I.

ON a donné à cette espece de médicamens différens autres noms qui sont synonymes de celui-ci; tels sont ceux d'incisifs, d'arrénuans, de désobstruans & de désopilans. On entend en général par ces dénominations